

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vaujany, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yves GENEVOIS, Maire.

Nombre de conseillers :            en exercice    11  
    présents        10  
    votants        11

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Michel VACCON, Jean-Luc BASSET, Brigitte ARNAUD, Bruno AVEQUE, Eric DOURNON, Jacques JOUANS, Valérie MARTINET et Elvina SAVIOUX

Absents : Nadine VERNEY

Pouvoir : Nadine VERNEY à Jean-Luc BASSET

Secrétaire de séance : Elvina SAVIOUX

### **Objet : Subventions aux associations : Fixation du montant de l'enveloppe budgétaire 2023**

Conformément aux décisions de la commission finances du 20 mars 2023, les propositions d'attributions de subventions à diverses associations au titre de l'année 2023 seront présentées lors d'une réunion spécifique.

Dans l'intervalle, il est proposé au conseil municipal de fixer le montant de l'enveloppe allouée au financement des associations à 410 000 €, soit le montant du budget 2022 majoré de l'inflation.

En conséquence,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés ;

- Décide fixer le montant de l'enveloppe allouée au financement des associations à 410 000 € ;
- Dit que l'attribution à chacune des associations fera l'objet d'une délibération ultérieure ;
- Donne toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision et la signature des documents à intervenir.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Certifié exécutoire.

Transmis en Préfecture le

Le Maire,

Yves GENEVOIS

